M. Prittie: Il serait possible d'obtenir des pages et des sténographes parlementaires supplémentaires, mais lundi de cette semaine, le secrétaire d'État a fait une déclaration devant la Chambre en réponse à des questions que moi-même et l'honorable député de Québec-Est avons posées au sujet des interprètes qui, à vrai dire, ne sont pas assez nombreux pour assurer le travail du Parlement et de ses comités, aussi bien que d'autres travaux extérieurs. En outre, actuellement, il est impossible de trouver au Canada des spécialistes dans ce domaine et, même avec l'autorisation d'en employer davantage, il faudra quelque temps avant que nous puissions les trouver. J'ignore comment ce personnel s'en tirera avec les nouvelles heures de séance, alors qu'il est déjà à peine suffisant en ce moment.

M. le président: Le comité est-il prêt à se prononcer?

• (8.40 p.m.)

[Français]

M. Latulippe: Monsieur le président, je désire faire quelques observations relativement à la proposition d'amendement de l'honorable député de Winnipeg-Nord-Centre (M. Knowles).

Depuis plusieurs jours, nous discutons de la procédure parlementaire. Il va sans dire qu'une réforme de notre procédure parlementaire s'impose. Toutefois, je dirais que notre procédure et notre Règlement étaient pas mal à point, mais quand on en abuse, on est obligé de modifier le Règlement et d'imposer des restrictions plus sévères. Or, comme il y a beaucoup d'abus au sein de notre procédure parlementaire, nous en sommes réduits à accepter des réformes.

Monsieur le président, nous qui siégeons de ce côté-ci de la Chambre sommes prêts à accepter ces réformes, en tant qu'elles respectent la démocratie et les privilèges de chaque député, en cette enceinte.

Il ne faut violer aucun des privilèges des députés et pour ce faire nous sommes prêts à raccourcir les débats, voire même la période de temps accordé à chaque discours. Nous sommes prêts à accepter des réformes dans plusieurs domaines, en tant qu'elles respectent, encore une fois, la démocratie et la liberté de chaque député.

Les députés devraient avoir le droit de vote oral en tout temps. Dans dix ou quinze minutes, on peut dire beaucoup de choses, à la condition qu'on s'en tienne aux choses importantes et pertinentes aux mesures qui sont discutées. Nous ne devons pas trop nous éloigner du sujet. Au fait, nous sommes prêts à accepter des réformes, dans ces conditions.

Monsieur le président, si les industriels canadiens administraient leurs affaires comme

nous administrons celles de l'État, plusieurs d'entre eux seraient acculés à la faillite dans l'espace de 15 jours, sinon avant, parce que nous ne faisons rien pour la nation. On gaspille l'argent de la nation, et quand on retourne dans notre circonscription, les gens nous demandent ce que nous faisons ici...

M. le président: A l'ordre! L'honorable député me permettra peut-être de l'interrompre pour un moment pour lui rappeler que nous étudions présentement le paragraphe 1 du projet de résolution n° 15, et je lui suggère de limiter ses observations à cette partie de la résolution.

M. Latulippe: Je vous remercie, monsieur le président. Encore une fois, je reviens à la proposition d'amendement de l'honorable député de Winnipeg-Nord-Centre relativement à la question de siéger durant les heures des repas.

A titre d'homme d'affaires du 20° siècle, je constate qu'on a tout réformé, que nos grands réformateurs, nos grands économistes réforment tout à la grandeur du pays, sauf le Règlement de la Chambre des communes, lequel n'a presque pas été modifié depuis la Confédération.

Pour ce qui est de la motion, je suis d'avis que nous devons prendre le temps nécessaire pour les repas, comme les hommes d'affaires le feraient. Nous devons suspendre les travaux pour le temps des repas, afin de permettre à tout le monde de vivre comme des êtres humains. Nous devons également permettre à tous les fonctionnaires de la Chambre, ainsi qu'à ceux du restaurant, de prendre le temps de vivre, car nous ne sommes plus en 1914 ou en 1887; nous sommes en 1965, dans un pays qui a connu le progrès, non seulement dans le domaine de la science, mais dans tous les domaines. Nous avons accepté toutes sortes de changements dans tous les domaines, et nous devons en faire autant à la Chambre.

Par conséquent, monsieur le président, les privilèges des députés doivent être préservés au plus haut degré; on peut raccourcir le temps accordé pour les débats, tout en laissant à chaque député le temps de s'exprimer librement.

Pour ce qui est de la question d'un Orateur permanent, je ne vois pas à quoi cela servirait de changer la situation actuelle. Le Règlement est là, et l'Orateur le fait respecter.

Quant à moi, je suis satisfait de tous les Orateurs qui se sont succédé à la Chambre depuis que je suis député. Je suis d'avis que les Orateurs ont fait leur devoir, et je ne vois pas à quoi cela servirait de nommer un Orateur permanent.

Nous devons prendre les Orateurs tels qu'ils sont; nous devons les choisir parmi les députés, et je crois que chaque Orateur s'est